

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 FÉVRIER 2022

Le 13 Février 2022, à 16 heures, le Conseil municipal de MONTSÉGUR s'est réuni en mairie sous la présidence de Nicolas DIGOUDÉ, Maire.

Présents: Geneviève ALBOUY, Bernard ALLIEU, Camille ARGIRAKIS, Séverine BONNET, Nicolas DIGOUDÉ, Charlie OLIVIER, Lionel SÉGUÉLA, Didier TRÉMOLIÈRES.

Absents: Cyrille DELMAS (excusé, procuration donnée à Charlie OLIVIER), Jérôme LAGARDE (excusé, procuration donnée à Nicolas DIGOUDÉ) et Sébastien MOUNIÉ (en visioconférence, procuration donnée à Camille ARGIRAKIS pour les votes).

Date de la convocation : 10 Février 2022

Secrétaire de séance : Camille ARGIRAKIS

I- APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL PRÉCÉDENT

En l'absence d'observations, le compte-rendu du conseil municipal précédent est approuvé à l'unanimité.

II – DÉLIBÉRATIONS

Nous vous rappelons que l'intégralité des délibérations est consultable sur le site Internet de la commune.

1-Modification des tarifs du château de MONTSÉGUR et de son musée

Alors que le site de MONTSÉGUR va connaître des travaux prochainement (accueil Pied de POG) et dans un soucis d'alignement avec les autres châteaux cathares, le Conseil municipal fait le choix de modifier les tarifs actuellement en vigueur.

Vote : 11 votants, 9 voix pour, 2 voix contre.

La délibération est adoptée.

2-Modification des horaires d'ouverture du château de MONTSÉGUR et de son musée

Afin d'optimiser l'ouverture du site, en cohérence avec les statistiques de fréquentation, le Conseil municipal décide de modifier les horaires d'ouverture.

Vote : 11 votants, 11 voix pour.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

3-Reversement au budget général depuis le budget annexe « Activité touristique » pour l'année 2021

Vote : 11 votants, 11 voix pour.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

4-Nouvelle convention d'adhésion au service départemental d'instruction des autorisations d'urbanisme (SDIAU)

Vote : 11 votants, 11 voix pour.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

5- Nouvelle convention d'adhésion au service de santé et sécurité au travail (SSST)

Vote : 11 votants, 10 voix pour, 1 abstention.

La délibération est validée.

6- Convention de mise à disposition d'un terrain communal dans le cadre du déplacement du transformateur électrique Pied de POG

Vote : 11 votants, 11 voix pour.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

7-Autorisation de paiement budget 2022

Vote : 11 votants, 11 voix pour.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

8-Mise a disposition d'une ressource en eau dans le cadre du bâtiment Pied de POG

Vote : 11 votants, 11 voix pour.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

III – QUESTIONS DIVERSES ET TOUR DE TABLE

-Monsieur le Maire présente aux conseillers un projet de statue en cuivre représentant le Berger des Pyrénées déposé par un sculpteur. Seul le matériau serait à la charge de la commune, pour un montant de 12 000 euros. Les conseillers ne retiennent pas cette proposition.

-Monsieur le Maire revient sur le sujet de la cristallisation des remparts du château et des problèmes sécuritaires posés par la passerelle principale. Une étude est actuellement en cours, lancée avec l'association Mission Patrimoine, afin d'avoir une estimation des coûts engendrés par de tels travaux de rénovation (susceptibles d'être subventionnés à 90%). La problématique porte tout particulièrement sur la façade Nord-Est, exposée aux intempéries (chutes de pierres et risque majeur d'effondrement sur le long terme). Des dé-végétalisations avaient été faites par le passé, et les passerelles refaites, mais celles-ci sont aujourd'hui fatiguées. Dans l'immédiat, la passerelle principale sera sécurisée par la municipalité avec la pose de nouvelles planches au plus vite.

-Monsieur le Maire présente au Conseil municipal un projet visant à la plantation de vignobles sur certaines parcelles communales, dans une perspective de valorisation des paysages, du patrimoine et d'offre touristique (oenotourisme).